



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1873

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet de recherche et développement COVISOLINK - Avenant n° 1 aux conventions de subvention du 27 novembre 2015 avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 et du 26 novembre 2015 avec le Centre Léon Bérard

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

**Conseil du 10 avril 2017**  
**Délibération n° 2017-1873**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet de recherche et développement COVISOLINK - Avenant n° 1 aux conventions de subvention du 27 novembre 2015 avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 et du 26 novembre 2015 avec le Centre Léon Bérard**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0713 du Conseil du 2 novembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé le soutien aux projets de recherche et développement (R&D) collaboratifs labellisés par le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), dans le cadre de son appel à projets "preuve de concept" 2014.

Elle a, notamment, approuvé l'attribution de subventions d'équipement au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour un montant de 41 600 € et du Centre Léon Bérard (CLB) pour un montant de 291 840 €, soit un montant total de 333 440 € dans le cadre du projet COVISOLINK.

Ce projet consiste à faire la preuve de concept de nouveaux anticorps conjugués à un médicament ("Antibody drug conjugate" ou ADC), sur la base d'une technologie qui appartient à la société membre du consortium. Le projet COVISOLINK repose sur la technologie de cette entreprise qui permet de déterminer de façon précise le degré de substitution des anticorps monoclonaux avec une cible de 2 conjugués par molécule d'anticorps.

**I - Prolongation de la durée du projet COVISOLINK**

Lors du dernier comité de pilotage du projet, le consortium a fait part de retards dans la mise en œuvre du projet dus à des différés dans la production d'anticorps et la fourniture de principes actifs.

Le consortium a donc demandé au CLARA, maître d'œuvre du dispositif "preuve de concept", un délai de 6 mois supplémentaires pour permettre au projet d'atteindre tous ses objectifs et de garantir la meilleure valorisation des résultats.

Le CLARA a fait part de son accord, le 12 janvier 2017, pour une date de fin de projet au 30 novembre 2017.

**II - Rectificatif de l'assiette de dépenses éligibles et du taux de l'aide à la subvention**

Par ailleurs, le Centre Léon Bérard a porté à la connaissance de la Métropole une erreur matérielle dans la rédaction des conventions concernant l'assiette de sa subvention.

La rectification de cette erreur, qui porte sur l'assiette et le taux de l'aide, ne modifie pas le montant de la subvention.

Il est donc proposé de rectifier le plan de financement prévisionnel du projet de R&D COVISOLINK comme suit :

Projet	Partenaires	Assiette de l'aide (en €)	Taux d'aide (en %)	Métropole de Lyon (en €)
COVISOLINK	Centre Léon Bérard	291 840	100	<b>291 840</b>
	partenaire industriel (implanté en Métropole de Lyon)	297 467	0	
	Université Claude Bernard Lyon 1	41 600	100	<b>41 600</b>
<b>Total</b>		<b>630 907</b>		<b>333 440</b>

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 27 novembre 2015 signée avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 26 novembre 2015 signée avec le Centre Léon Bérard permettant de porter la date de fin du projet au 30 novembre 2017 et de rectifier l'erreur matérielle concernant l'assiette de la subvention et le taux de l'aide ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 27 novembre 2015 à intervenir entre la Métropole de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 dans le cadre du projet COVISOLINK,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 26 novembre 2015 à intervenir entre la Métropole de Lyon et le Centre Léon Bérard dans le cadre du projet COVISOLINK.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.**